

Décision

Générale

colonial

Décision n° 984 02/10/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Le médecin lieutenant Juguet, hors cadres, au Service de santé de la Côte française des Somalis, est réintégré dans les cadres pour compter du 1er octobre et remis à la disposition du général commandant supérieur. Le médecin capitaine Coez, en service dans les cadres à la Côte française des Somalis, est placé dans la position hors cadres à compter du 1er octobre et mis à la disposition du chef du Service de santé et directeur de l'hôpital de Djibouti .